

Commune de Bourg-en-Lavaux

Conseil communal

Rapport de la Commission ad hoc sur le rapport-préavis N°15/2024

Réponse au postulat de Mme A. Baehler Bech et consorts

« Pour un projet pilote pour la viticulture de vignes communales sans produits de synthèse »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En date du 22 novembre 2024 la commission ad hoc composée de Madame Anne Baehler Bech, de Messieurs Pierre-André Fontannaz, Laurent Béguelin (remplaçant), et de Blaise Duboux, ont rencontré aux combles de la maison Jaune à Cully Monsieur Jean-René Gaillard Municipal.

En préambule, vu l'importance de l'activité viticole de notre commune, la commission dans sa majorité, estime que la réponse fournie par la municipalité est minimaliste et étayée de peu chiffres précis. Pour la commission il apparait clairement que la Municipalité ne souhaite pas être proactive en matière de durabilité dans l'exploitation du domaine viticole.

1. Constat

Le concept de durabilité des vignes communales se limite au suivi des exigences obligatoires des prestations écologiques requises (PER) en matière de subventions cantonales et fédérales.

Pour une évolution stratégique du domaine vitivinicole il apparait primordial de mettre en place un suivi comptable annuel exhaustif et précis de l'ensemble de cette activité économique. Ce suivi n'est actuellement pas disponible dans son entier. Il apparait crucial de le mettre en place afin de pouvoir prendre les décisions futures en connaissance de causes pour maintenir et développer le domaine communal.

2. Décision

Une collectivité public propriétaire viticole, comme notre commune, se doit de considérer les enjeux de production et l'impact du développement de ses choix pour un avenir durable de son domaine viticole lié à un patrimoine mondial inscrit à l'UNESCO.

C'est dans cet esprit que l'ensemble des membres présents de la commission ad hoc accepte, comme un premier pas, la réponse de la municipalité au postulat.

3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission ad hoc, à l'unanimité des membres présents vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs conseillers communaux, de prendre la décision d'accepter la réponse de la Municipalité.

Le conseil communal de Bourg-en-Lavaux,

Vu le rapport-préavis n°15/2024 de la Municipalité du 4 novembre 2024 ;

Ouï le rapport de la commission ad hoc chargée de son étude ;

Considérant que ce projet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

De prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de Madame Anne Baehler Bech et consorts : « Pour un projet pilote pour la viticulture de vignes communales sans produits de synthèse » et de la classer.

Epresses le 25 novembre 2024

La Commission ad hoc :

Anne Baehler Bech

Laurent Béguelin

Pierre-André Fontannaz

Blaise Duboux, rapporteur